

"Professionnels mais aussi humains"

Entretien avec **Hassine AKRICHE**
Accompagnateur demandeurs d'asile à l'ADATE

Ecarts d'identité : Quelles sont les personnes que vous accueillez dans le cadre de votre mission ?

Hassine AKRICHE : Depuis 2003, suite aux lois Sarkozy, qui ont supprimé l'asile territorial, nous accueillons surtout des demandeurs d'asile en provenance d'Afrique centrale, essentiellement de République Démocratique du Congo, Congo Brazzaville et Angola, et aussi des personnes d'Europe de l'Est, surtout de l'ex-Yougoslavie.

E.d'I. : Comment les demandeurs d'asile arrivent-ils à l'ADATE ?

H.A. : L'ADATE fait partie de la commission locale d'attribution, la CLA, sous l'égide de la DDASS. Toutes les trois semaines, la commission se réunit et attribue un logement aux demandeurs. Quand la personne arrive sur le territoire français, elle se rend au bureau « asile » de la Préfecture, elle retire un dossier qu'elle doit envoyer à l'OFPRA, qui lui renvoie un certificat de dépôt de demande d'asile. Certaines associations s'occupent de la domiciliation des demandeurs d'asile, ce qui leur permet de recevoir ce certificat de l'OFPRA. Ensuite, tout demandeur d'asile a droit à un

hébergement, mais il doit en faire la demande dans un certain délai. La CLA nous donne les noms des personnes qui seront accueillies dans notre dispositif pour être hébergées. En fait ces personnes sont déjà suivies par l'ANAEM qui les identifie, retrace l'historique, et nous indique où ils en sont de leurs démarches. Nous prenons donc contact avec l'assistante sociale de l'ANAEM. C'est elle qui nous rend compte de l'état d'urgence de la situation de la personne.

E.d'I. : En quoi consiste votre travail précisément ?

H.A. : Suite à l'orientation de la CLA, notre travail consiste à les accueillir. Nous leur expliquons notre mission : le logement, l'accompagnement, le réseau de lien social, ... Nous les aidons ensuite à s'installer dans le logement, et nous leur présentons l'environnement : les structures telles que la mairie, le CCAS, les centres sociaux, les MJC, mais aussi, les associations et les services de proximité et le voisinage. Chaque fois qu'une personne s'installe dans un logement, nous informons la commune qu'une nouvelle personne est arrivée, et elle bénéficie alors des aides sur la commune.

E.d'I. : Connaissez-vous un peu l'histoire des personnes que vous accueillez ?

H.A. : En fait, quand nous accueillons les personnes pour les loger, leur dossier est déjà en cours, et nous ne connaissons pas forcément leur parcours, ni leur histoire. Il est vrai qu'avec le temps, à mesure que la confiance se crée entre eux et nous, et qu'ils doivent aussi envoyer des documents complémentaires pour leur dossier à l'OFPRA, nous connaissons un peu leur histoire. Certaines personnes sont un peu craintives et parlent très peu. Certains ont envie de raconter, d'autres pas. Certains viennent avec des passeports d'emprunts, donc sans doute que pour certains, nous ne connaissons même pas leur véritable identité. Même quand certains ne veulent pas trop nous parler au départ, on se rend vite compte qu'ils sont nombreux à avoir des problèmes de santé, ou des problèmes psychologiques, du mal à dormir, ... des tas de symptômes qui font que les personnes ont vraiment des difficultés. Certains sont entourés par d'autres personnes de leur pays, et d'autres sont totalement isolés. C'est très différent selon les cas.

E.d'I. : Etes-vous confrontés en tant qu'accueillant à des problèmes de langue ?

H.A. : Nous recevons beaucoup d'Africains francophones. Pour les autres langues, nous faisons appel à un interprète. Nous avons aussi réalisé des fiches pratiques expliquant notre mission en plusieurs langues qui servent d'aide-mémoire aux personnes. Mais il faut savoir que la première demande des personnes qui parlent peu ou pas le français, c'est de l'apprendre, car ils se rendent compte très rapidement du handicap que cela représente, pour prendre les transports en commun par exemple. Nous prenons alors contact avec les centres sociaux de la commune pour les inscrire à un cours de français. Par ailleurs, nous accompagnons aussi des personnes qui ont un niveau d'études élevé. Il y a parmi eux des professeurs, des ingénieurs.

E.d'I. : Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confronté en tant qu'accueillant ?

H.A. : La nécessité de souvent rappeler le cadre : les conditions de vie commune à respecter, l'entretien du logement... Mais c'est parfois difficile à faire passer car pour la plupart, la France leur doit quelque chose.

E.d'I. : Dans quel sens pensez-vous qu'ils disent que la France leur doit ?

H.A. : Par rapport à l'histoire, à l'histoire coloniale. Cela revient très souvent. Les difficultés viennent aussi du fait que beaucoup de personnes rencontrent des difficultés psychologiques. Certains ont des traitements très lourds. Il y a beaucoup de troubles qui sont des suites de persécutions dans leur pays. Nous essayons d'apporter des réponses, mais c'est difficile. Notre travail consiste aussi à les orienter vers d'autres professionnels... Et puis certains ne comprennent pas pourquoi ils n'ont pas le droit de travailler, ou d'autres droits. Le fait qu'ils habitent dans un logement au milieu d'autres personnes, qui vont travailler, qui ont une vie, qui vont faire des courses alors qu'eux vont chercher un colis au Restaurant du Coeur, c'est frustrant pour eux. D'avoir un logement c'est déjà bien, mais il y a tout le reste. Certains s'installent vraiment dans le logement, mais d'autres pensent qu'ils ne vont pas rester longtemps, alors ils ne veulent pas trop s'installer. Les personnes qui ont bénéficié de notre accompagnement, de l'accès au réseau, arrivent à faire beaucoup de choses au niveau du lien social. Ce n'est pas une intégration, mais ils arrivent à trouver une place dans l'environnement. Quand ils sont déboutés après avoir mis beaucoup d'énergie à

trouver une place et participer, c'est très difficile. En fait il y a d'un côté la situation administrative, et de l'autre ce que nous pouvons apporter.

E.d'I. : Que se passe-t-il quand la personne est déboutée ?

H.A. : Cela dépend. Quand ils obtiennent le statut nous continuons l'accompagnement pour un temps, pour les démarches de demande de logement, de formation,... Ils ne partent pas du logement du jour au lendemain. Quand un recours est présenté, ils peuvent encore rester dans le logement. Mais dès l'entrée dans le logement, ils savent qu'ils devront le quitter quand leur procédure sera terminée et tous les recours épuisés. En général, cela se passe très bien. Quand ils sont déboutés, ils savent que les services de l'Etat connaissent leur adresse, et que s'ils veulent les reconduire à la frontière, ils savent où les retrouver. Les personnes partent volontairement car ce n'est pas une surprise pour eux. Notre travail consiste à les accompagner, pas à les sortir du logement.

E.d'I. : Comment ressentez-vous en tant qu'accueillant l'histoire de ces personnes, de leur souffrance, ... ?

H.A. : C'est difficile. Nous sommes des professionnels mais aussi des humains. Certains récits sont très durs et

nous prenons la mesure de tout ce qu'ils ont vécu avant de quitter leur pays. Certaines personnes ne nous demandent rien. D'autres ont beaucoup besoin de parler, d'être réconfortés. Mais c'est toujours différent. Chaque demandeur d'asile a une histoire différente. C'est parfois dur à entendre, mais nous essayons d'écouter, et de les orienter. Et puis les relations sont très différentes selon les personnes. Certains nous invitent à boire le café ; alors qu'au départ certains sont très méfiants. Nous faisons des visites régulières dans les appartements, en essayant de croiser les dates avec les permanences d'associations, par exemple pour les accompagner chercher des colis alimentaires. Les personnes se déplacent aussi dans les différentes antennes de l'ADATE quand ils ont des démarches administratives. La principale difficulté, c'est la souffrance mentale. Il est difficile d'accompagner uniquement sur le plan administratif une personne qui a des problèmes de santé. Quand leur dossier est refusé par l'OFPRA, nous avons parfois un sentiment d'injustice en voyant la situation des personnes. Certains s'investissent beaucoup pour leur dossier, recherchent des pièces à ajouter, s'investissent dans l'environnement, veulent montrer qu'ils ne restent

pas à se tourner les pouces en attendant la réponse. Alors quand leur dossier est refusé, ils perdent l'espoir. Certains se laissent alors complètement aller, n'ont plus envie de s'alimenter. Nous avons beau savoir qu'il n'y a que 9% de dossiers acceptés par l'OFPRA au départ, et 15% après recours, quand on accompagne les gens pendant plusieurs années, ce n'est pas facile de voir des personnes qui arrivent à bout de souffle. Heureusement, le partenariat est très positif. Par exemple les mairies des communes qui les hébergent prennent de plus en plus en considération ce public. Dans l'ensemble, ce sont des personnes autonomes, qui se prennent en charge. Il y a parfois aussi une prise en charge communautaire qui aide.

E.d'I. : Selon vous, comment choisissent-ils le pays d'arrivée ?

H.A. : En fait, la destination, c'est l'Europe. Ensuite, pour le choix du pays, il me semble qu'ils cherchent un pays de droits de l'homme, un pays qui va entendre la demande du réfugié, qui va l'aider, l'écouter. Certains ne viennent pas directement en France, ils passent par d'autres pays. Beaucoup de pays de provenance des demandeurs d'asile sont d'anciennes colonies européennes, alors l'Europe est la destination privilégiée. Pourtant

nous accueillons beaucoup de jeunes, qui n'ont pas vécu eux-mêmes la colonisation, mais c'est l'histoire de leurs parents ou leurs grands-parents, qui ont subi la colonisation. Ils réagissent à ce qu'on leur a raconté. Certains expriment : « on a été colonisé, on avait des ressources naturelles, on nous a pillé. Maintenant on vient en France, on nous donne une allocation, mais cette allocation, c'est un peu notre argent ». Ce côté ressort. Mais pour la plupart, ce n'était pas un choix de quitter leur pays, et certains avaient même un statut social élevé.

E.d'I. : Que faut-il faire pour faire avancer les choses à votre avis ?

H.A. : Il faudrait donner un statut aux personnes malades. Il est urgent d'apporter des solutions à ces problématiques, et aussi qu'un service rattaché à l'OFPRA permette de diagnostiquer les souffrances physiques et mentales subies par les demandeurs d'asile dans leur pays. Nous devons aussi avancer sur la formation des partenaires. Enfin, je tiens à souligner l'importance du travail d'accompagnement des associations, car c'est cet accompagnement administratif, social et médical, qui donne le plus de chances aux demandeurs d'asile d'obtenir le statut de réfugié. ■